La gestion des prairies en Natura 2000

Impacts et solutions pour votre exploitation

Mathieu HALFORD
Conseiller Natura 2000
Natagriwal asbl

Séance d'information
Groupe « autonomie » de la FUGEA
Octobre – novembre 2017

Avec le soutien de la Wallonie

Plan de l'exposé

- **Natagriwal en bref**
  - Missions de l'asbl
  - Rôles des conseillers Natura 2000
- **Le réseau Natura 2000 en Wallonie**
  - Historique et actualité
  - Principe de fonctionnement
- **Gestion des prairies en Natura 2000**
  - UG agricoles et mesures de gestion
  - N2000 & MAEC
  - Les compensations

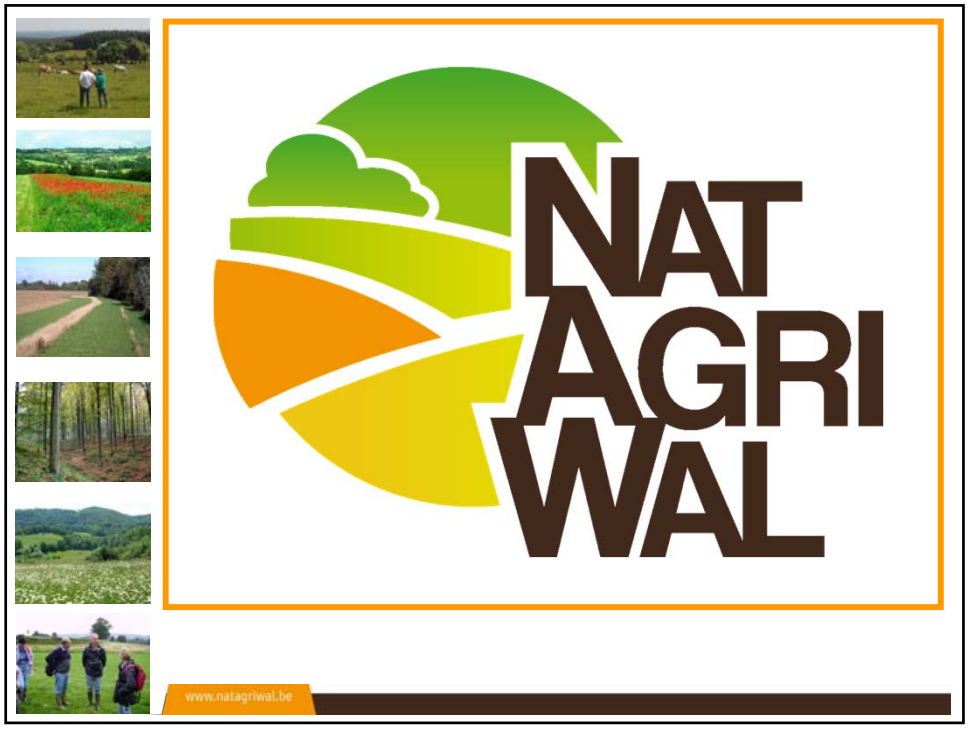
NAT
AGRI
WAL
www.natagriwal.be

NATAGRIWAL
Vous conseiller, c'est notre nature
Cartographie
Mesures de conservation
Compensations
NATURA 2000
Information sur Natura 2000
NATURA 2000
64 000 propriétaires ou gestionnaires !

NATAGRIWAL *Vous conseiller, c'est notre nature*

Restauration d'un étang

Encadrement des **subventions à la restauration** écologique

Restauration de prairie

NATAGRIWAL *Vous conseiller, c'est notre nature*

Promotion et encadrement des Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

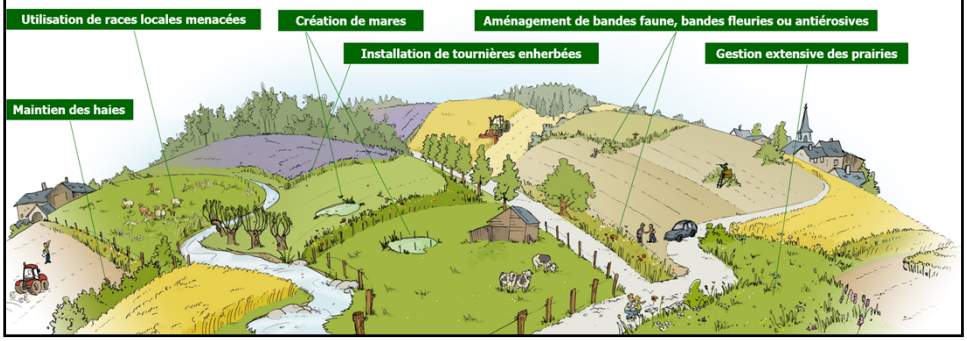

NATAGRIWAL *Vous conseiller, c'est notre nature*

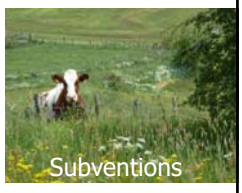

Promotion et encadrement des Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

- Certaines MAEC visent des espèces ou des habitats N2000
- Alternatives aux mesures de gestion N2000, au cas par cas

NATAGRIWAL *Vous conseiller, c'est notre nature*

Une équipe de conseillers de terrain

Equipe MAEC

Equipe Natura 2000

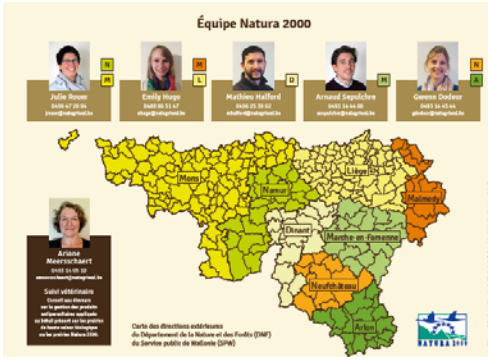

www.natagriwal.be

NATAGRIWAL *Vous conseiller, c'est notre nature*

Equipe Natura 2000

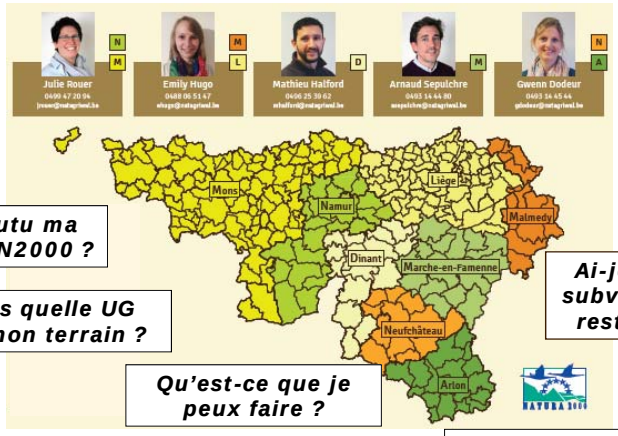

Qui m'a foutu ma parcelle en N2000 ?

Ai-je droit aux subventions à la restauration ?

Dans quelle UG est mon terrain ?

Qu'est-ce que je peux faire ?

Comment bénéficier des indemnités ?

Quelles sont les réponses à mes réclamations ?

Et les avantages fiscaux ?

Médiation agricole

www.natagriwal.be

Le réseau
Natura 2000

NATURA 2000

www.natagriwal.be

Natura 2000 en Wallonie

Une longue histoire…

1979 - 1992
Directive « Oiseaux » (1979) et Directive « Habitats » (1992)

2001
Transposition des directives en droit wallon (décret N2000)

2005
Délimitation des périmètres des 240 sites

2008 - 2009 = phase de test
Avant-projets de 8 arrêtés de désignation

2012 - 2013
Enquête publique

2014 – 2017
Adoption par lots des arrêtés de désignation

Natura 2000 en Wallonie

Toujours d'actualité…

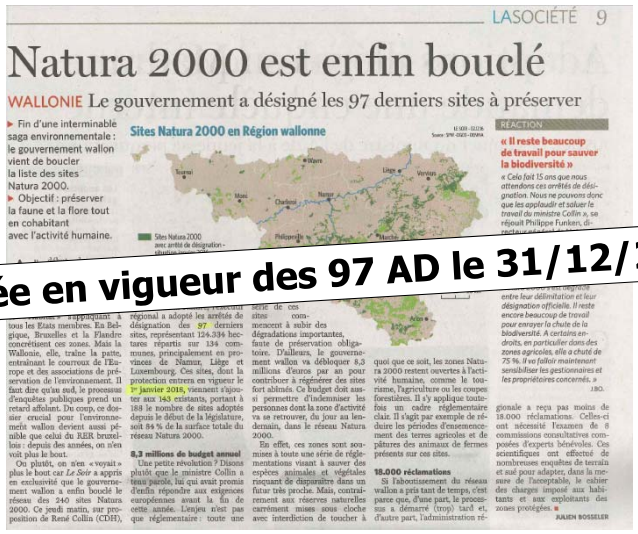

LA SOCIÉTÉ 9

Natura 2000 est enfin bouclé

WALLONIE Le gouvernement a désigné les 97 derniers sites à préserver

▸ Fin d'une interminable saga environnementale : le gouvernement wallon vient de boucler la liste des sites Natura 2000.
▸ Objectif : préserver la faune et la flore tout en cohabitant avec l'activité humaine.

Sites Natura 2000 en Région wallonne

Sites Natura 2000 avec arrêté de désignation

RÉACTION

« Il reste beaucoup de travail pour sauver la biodiversité »

« Cela fait 15 ans que nous attendons ces arrêtés de désignation. Nous ne pouvons donc que les applaudir et saluer le travail du ministre Collin », se réjouit Philippe Funken, di-

Entrée en vigueur des 97 AD le 31/12/2017

Natura 2000 en Wallonie

Natura 2000 est enfin bouclé

WALLONIE Le gouvernement a désigné les 97 derniers sites à préserver

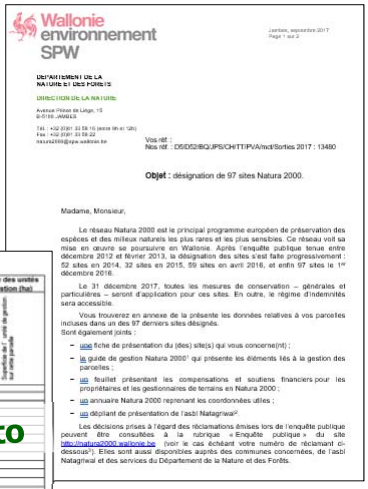
Wallonie environnement SPW

DIRECTION DE LA NATURE

Objet : désignation de 97 sites Natura 2000.

Madame, Monsieur,

Le réseau Natura 2000 est le principal programme européen de préservation des espèces et des milieux naturels les plus rares et les plus sensibles. Ce réseau voit sa mise en œuvre se poursuivre en Wallonie. Après l'enquête publique tenue entre décembre 2012 et février 2013, la désignation des sites s'est faite progressivement : 52 sites en 2014, 32 sites en 2015, 59 sites en avril 2016, et enfin 97 sites le 1er décembre 2016.

Le 31 décembre 2017, toutes les mesures de conservation – générales et particulières – seront d'application pour ces sites. En outre, le régime d'indemnités sera accessible.

Vous trouverez en annexe de la présente les données relatives à vos parcelles incluses dans un des 97 derniers sites désignés.
Sont également joints :

- une fiche de présentation du (des) site(s) qui vous concerne(nt) ;
- le guide de gestion Natura 2000[1] qui présente les éléments liés à la gestion des parcelles ;
- un feuillet présentant les compensations et soutiens financiers pour les propriétaires et les gestionnaires de terrains en Natura 2000 ;
- un annuaire Natura 2000 reprenant les coordonnées utiles ;
- un dépliant de présentation de l'asbl Natagriwal[2].

Les décisions prises à l'égard des réclamations émises lors de l'enquête publique peuvent être consultées à la rubrique « Enquête publique » du site http://natura2000.wallonie.be (voir le cas échéant votre numéro de réclamant ci-dessous[3]). Elles sont aussi disponibles auprès des communes concernées, de l'asbl Natagriwal et des services du Département de la Nature et des Forêts.

Liste de vos parcelles reprises dans le lot des 97 sites Natura 2000

Code site Natura	Références cadastrales	Surface en Natura (ha)	Unités de gestion	Surface des unités de gestion (ha)

Guichet si besoin d'info carto

www.natagriwal.be

Natura 2000 en Wallonie

Comment ça fonctionne ?

Cartographie - Réglementation - Compensations - Restauration

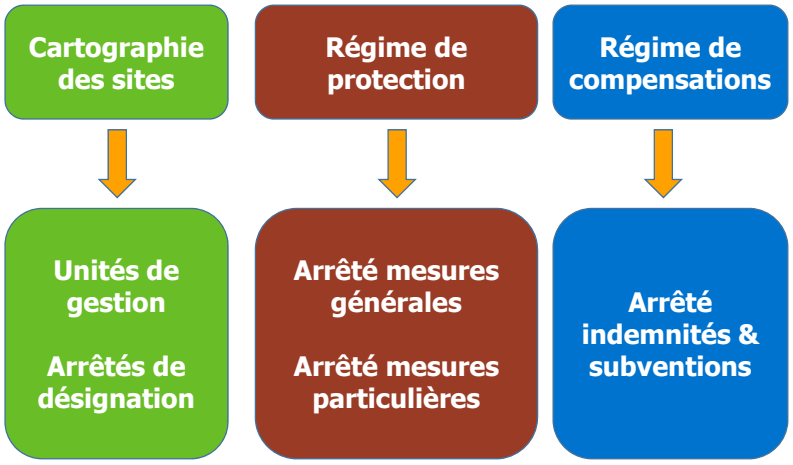

www.natagriwal.be

Natura 2000 en Wallonie

Capsule vidéo : Comprendre Natura 2000

www.natagriwal.be

Natura 2000 en Wallonie

Comment accéder à la couche Natura 2000 ?

WalOnMap

Consultable sur www.natagriwal.be

www.natagriwal.be

Natura 2000 en Wallonie

Qui fait quoi ?

DNF

DEMNA

NATAGRIWAL

COMMISSIONS DE CONSERVATION

- DNF: réglementation, contrôle, autorisation
- DAgri: paiement des indemnités financières
- DEMNA: cartographie, évaluation scientifique et rapportage à l'UE
- COMMISSIONS DE CONSERVATION: avis, consultation, EP
- NATAGRIWAL: information aux propriétaires/gestionnaires, encadrement des subventions à la restauration

www.natagriwal.be

Gestion des prairies en Natura 2000

www.natagriwal.be

Mesures de gestion

Les UG « agricoles »

UG 1 Cours d'eau et plans d'eau

UG 2 Milieux ouverts prioritaires

UG 3 Prairies habitat d'espèces

UG 4 Bandes extensives

→ Prairies à contraintes fortes

UG 5 Prairies de liaison → Prairies à contraintes faibles

UG 11 Terres de cultures et éléments anthropiques

www.natagriwal.be

Milieux ouverts prioritaires
UG 2

Milieux d'une grande richesse botanique ou avec une flore particulière

Souvent issus des pratiques agropastorales traditionnelles

Prairies habitats d'espèces
UG 3

Parfois des prairies avec une flore banale, mais enjeu avec une espèce animale

Certaines espèces sont de bons auxiliaires en prairies (lutte biologique)

Prairies de liaison
UG 5

Très peu de contraintes N2000 !

Mesures de gestion

Cartographie des sites

Régime de protection

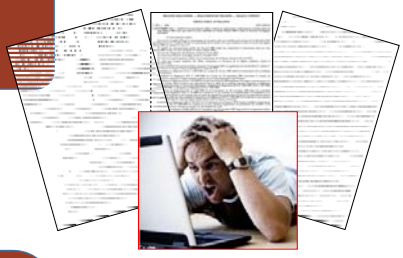

Unités de gestion

Arrêtés de désignation

Arrêté MG

Arrêté MP

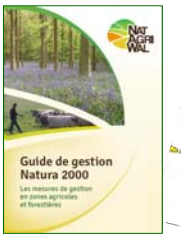

www.natagriwal.be

Mesures de gestion

Mesures générales

- d'application depuis 2011
- régime de protection préventive
- dans tous les sites Natura 2000

Mesures particulières

- reprises dans l'arrêté « catalogue »
- d'application une fois l'AD adopté par le GW
- différentes selon les UG

www.natagriwal.be

Mesures de gestion

Régime à 3 niveaux

Acte **Interdit**

Acte soumis à **Autorisation**

Acte soumis à **Notification**

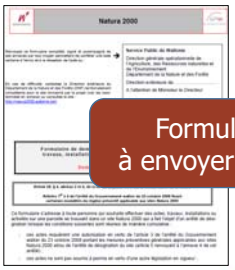

Formulaires à envoyer au DNF

www.natagriwal.be

Mesures de gestion

UG 2 : Milieux ouverts prioritaires

MESURES GENERALES

I► Destruction mécanique (labour) et chimique
A► Création/remise en fonction de drains
A► Accès du bétail au cours d'eau et plans d'eau, sauf points d'abreuvement
A► Utilisation herbicides
N► Entretien des fossés et drains existants

MESURES PARTICULIERES

I► Modifications du relief du sol
I► Stockage/épandage d'engrais minéral ou organique
I► Sursemis, sauf restauration ponctuelle de dégâts de sanglier
I► Pâturage et fauche du 01/11 au 15/06 (+ bande refuge 5%), sauf si plan de gestion
A► Affouragement du bétail
N► Plantation d'arbres et arbustes

MAIS… pas toujours problématique selon la situation/l'usage de la parcelle !

Mesures de gestion

Effet de la fertilisation minérale (NPK)

Foin riche en espèces à valoriser !

Plus on fertilise, plus la diversité diminue

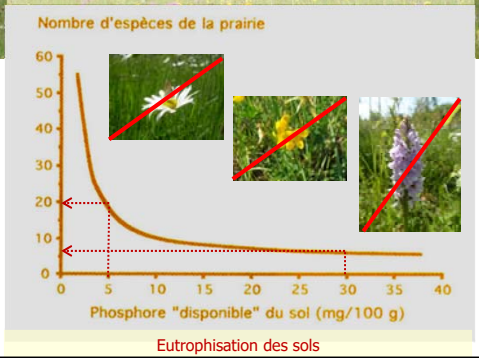

Eutrophisation des sols

Mesures de gestion

UG 3 : Prairies habitats d'espèces

MESURES GENERALES

I► Labour des prairies permanentes et < 1 m de crêtes des berges
A► Création/remise en fonction de drains
A► Accès du bétail au cours d'eau et plans d'eau, sauf points d'abreuvement
A► Utilisation herbicides
N► Entretien des fossés et drains existants

MESURES PARTICULIERES

I► Utilisation engrais minéraux
I► Pâturage et fauche du 01/11 au 15/06 (+ bande refuge 5%), sauf si faible charge
A► Apport d'engrais organique en dehors du 15/06 au 15/08
A► Sursemis, sauf restauration ponctuelle de dégâts de sanglier
A► Modifications du relief du sol
A► Affouragement du bétail
N► Plantation d'arbres et arbustes

Mesures de gestion

UG 3 : Prairies habitats d'espèces

Faible charge ?

= Charge en bétail moyenne annuelle de max. 1 UGB/ha.an
(ET charge instantanée de max. 4 UGB/ha)

Calcul à faire
Exemple :

A préciser dans la DS
(case à cocher « demande dérogation UG3 »)

Pour une prairie de **5 ha** à pâturer pdt **6 mois** (de mai à octobre) : **10 vaches adultes**
OU 20 vaches pendant 3 mois

Natura 2000 et MAEC

Activer une prairie de haute valeur biologique en UG2 et 3

PHVB = MAEC où on peut adapter la date d'exploitation de la prairie

PÂTURAGE ET FAUCHE

Tout pâturage et toute fauche entre le 1er novembre et le 15 juin, sauf pâturage à faible charge ou autre modalité de gestion appropriée, prévus par un plan de gestion[1].

ACTE INTERDIT

690 € /ha.an

Plan de gestion = Avis d'expert PHVB
L'avis d'expert de la PHVB prévaut sur N2000
Possibilité de pâturer avt le 15/06 si enjeu biologique justifié

- Demande de l'agriculteur
- Passage d'un conseiller
- Expertise de terrain
- Définition d'un cahier des charges
- Contrat de 5 ans et suivi

Natura 2000 et MAEC

Exemple dans une UG 3 avec présence de la pie-grièche écorcheur
(ou autres espèces : chauves-souris, bécassine des marais)

Si prairie pâturée :

- Pâturage autorisé du 01/05 au 31/10 sans limitation de charge
- Pas de débousage entre les périodes de pâturage, quand pâturage non continu
- Utilisation raisonnée des produits anti-parasitaires gastrointestinaux
- Compléter le réseau de haies

Natura 2000 et MAEC

Exemple dans une UG 2 de type pâture maigre, pelouse ou prairie de fauche

Si prairies non fauchable (fortes pentes, prairies humides, etc.)

- Pâturage autorisé entre le 15/04 - 31/05 et 15/07 – 15/11
- Charge max. totale de 1 UGB/ha.an.

→ Là où la législation N2000 est rigide, le régime MAE permet une adaptation aux conditions locales

Natura 2000 et MAEC

Exemple sur un parcellaire agricole

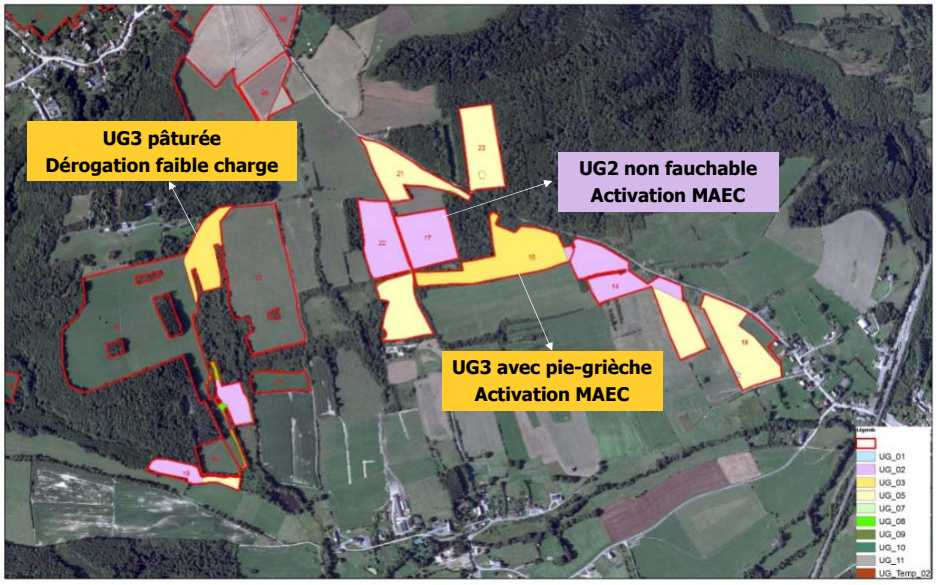

Compensations en Natura 2000

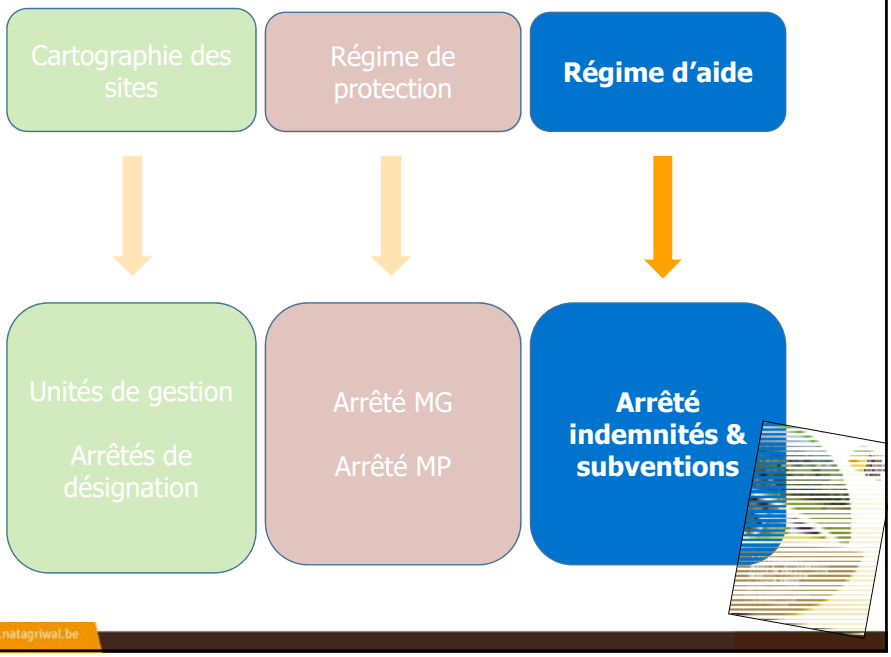

Compensations en Natura 2000

Les indemnités financières

Indemnités pour compenser les contraintes et les pertes de revenus

Agricole

Type de prairies[L] et unités de gestion[L] (UG)	Montant
Prairies en UG 5	100 €/ha.an
Prairies en UG 2, 3, TEMP 1 et TEMP 2	440 €/ha.an
Bandes extensives UG 4	900 €/ha.an*

Non-agricole

Type de forêts admissibles[L] et unités de gestion[L] (UG)	Montant	Surface minimale cumulée**
Forêts[L] en UG 6, 7, 8, 9, TEMP 1 et TEMP 3, ainsi que **toutes les autres UG considérées comme accessoires*** **à la forêt[L] à l'exclusion des plantations exotiques** (épicéas, chênes rouges d'Amérique, châtaigniers, etc.) en UG 10	40 €/ha.an	2,5 ha
Forêts[L] ayant fait l'objet d'une **subvention à la restauration écologique** validée/attestée par l'Administration		

Demande via la **déclaration de superficie agricole ou forestière**

Mesures à respecter même si pas de demande d'indemnités !

Compensations en Natura 2000

Les indemnités financières

Cas d'un agriculteur

Superficie de l'exploitation en N2000 :	37,48
Superficie en prairies UG2	4,52
Superficie en prairies UG3	2,86
Superficie en Bandes Extensives UG4	0,00

Surfaces Natura 2000

NON N2000	UG1	UG2	UG3	UG4	UG5	UG11	TOTAL
105,26	0,15	4,52	2,86	0,00	23,39	6,56	**142,74**

Indemnités*

NON N2000	UG1	UG2	UG3	UG4	UG5	UG11	TOTAL
0,00 €	0,00 €	1.988,39 €	1.260,25 €	0,00 €	2.338,76 €	0,00 €	**5.587,40 €**

Compensations en Natura 2000

Les subventions à la restauration

- Actions **volontaires** de restauration d'habitats ou d'espèces
- A destination des **propriétaires** et/ou **gestionnaires** (publics ou privés) de terrains situés dans la structure écologique principale
- **Aide par un conseiller N2000** pour le montage du dossier
- Différents types de **travaux subventionnés à 100 %**

Compensations en Natura 2000

Exemple de projet de restauration

Restauration de milieux ouverts dans une ancienne sablière

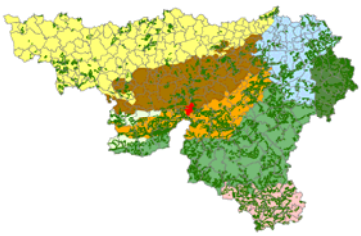

Commune de Onhaye

Site N2000 de la Vallée de la Meuse d'Hastière à Dinant

Contexte agricole

Travaux : Déboisement de 6 ha

Pose de ~ 4100 m de clôture pour pâturage extensif

Exploitation par un agriculteur de la région

Ancienne sablière colonisée par des ligneux, avec une mosaïque de milieux ouverts

Compensations en Natura 2000

Travaux de déboisement, débroussaillage, pose de clôtures et de barrières

www.natagriwal.be

Compensations en Natura 2000

Natura 2000 est aussi une opportunité !

A retenir…

- Une question sur N2000 : contactez Natagriwal !
- Prairies à contraintes pas toujours problématiques selon la situation/l'usage de la parcelle
- En UG3, possibilité de pâturer avt le 15/06 si faible charge
- Les MAEC peuvent constituer une solution pour les prairies pâturées (UG2 et 3) : selon l'expertise du conseiller MAE
- Natura 2000 est aussi une opportunité : ne pas négliger les compensations : avantages fiscaux, indemnités & subventions.

www.natagriwal.be

Pour en savoir plus

Espace documentaire

Merci pour votre attention

www.natagriwal.be